

honnêteté & intégrité

La façon Fenwal de travailler ensemble

Le Code de Conduite de Fenwal



Table des matières

	<u>Page</u>
○ Gagner la confiance et le respect par l'honnêteté et l'intégrité	2
○ Le code de conduite de Fenwal	3
○ Qui est concerné ?	4
○ Les responsabilités des employés	5
○ Les responsabilités des cadres	6
○ Comment signaler des préoccupations concernant l'intégrité	7
○ Ce qui se passe quand on exprime une préoccupation	8
○ Les politiques de Fenwal	9
▪ Travailler avec les employés de Fenwal	10
▪ Travailler avec les clients et les fournisseurs	12
– Les cadeaux et divertissements	12
– Les relations avec les fournisseurs	14
– Les contrôles du commerce international	16
– Le respect de la vie privée	18
▪ Travailler avec les organismes publics	20
▪ La concurrence loyale	22
▪ La protection de la propriété intellectuelle de Fenwal	24
○ Les emplois complémentaires	26
○ L'activité personnelle en politique	27
○ L'utilisation des médias électroniques	28
○ La sécurité	30
○ La qualité	32
○ Pour finir...	33

Ce guide n'offre qu'une vue d'ensemble des politiques de Fenwal. Pour plus de détails, visitez www.fenwalinc.com.

Gagner la confiance et le respect par l'honnêteté et l'intégrité

Fenwal est un leader industriel mondial, une société prête à construire sur ses réalisations passées et à déterminer l'avenir de la médecine de la transfusion. Mais si *ce que* nous réalisons est important, la *manière* de réussir l'est tout autant. Chaque jour, nos décisions, nos actes et nos méthodes d'interaction quotidiennes entre nous et avec nos clients expriment notre véritable nature.

Au fil des ans, le nom Fenwal a pris le sens de partenaire commercial fiable et respecté. En tant que société et qu'individus, nous devons continuer à gagner cette confiance jour après jour.

Comment accomplir cet objectif ?

- En effectuant notre travail avec honnêteté et intégrité.
- En établissant et maintenant le plus haut degré de déontologie.
- Et en ne compromettant jamais nos principes.

Pour résumer, ***Rien n'est plus important que notre intégrité.***

L'auteur Sheldon F. Child décrit l'honnêteté et l'intégrité en termes simples et puissants :

Quand nous disons que nous allons faire quelque chose, nous le faisons.

Quand nous prenons un engagement, nous le tenons.

Quand nous empruntons quelque chose, nous le rendons.

Quand nous avons une obligation financière, nous la payons.

Quand nous concluons un contrat, nous le respectons.

Pour que Fenwal atteigne son plein potentiel, chacun de nous doit s'engager personnellement à agir de manière honnête et intègre tant par la parole que dans les actes. Nous gagnerons ainsi la confiance et le respect de tous ceux avec qui nous interagissons — clients, fournisseurs, collègues, concurrents et organismes de régulation. Ce point est essentiel pour notre succès à venir. J'attends avec impatience de pouvoir travailler avec vous pour construire notre entreprise — et notre réputation exceptionnelle — tout autour du monde.



Ron Labrum

Le code de conduite de Fenwal

1. Créer et maintenir une culture d'entreprise demandant honnêteté et intégrité.
2. Être responsable de nos actes et activités individuels.
3. Traiter chacun avec respect.
4. Obéir à la loi, se conformer aux exigences réglementaires et respecter les politiques de Fenwal.
5. Être honnête et équitable dans toutes nos activités et relations professionnelles.
6. Gagner le respect et la confiance de nos collègues, clients et de toute personne avec qui nous interagissons en valorisant et pratiquant l'honnêteté et l'intégrité en tout temps et dans toutes les situations.
7. Éviter même l'apparence d'un acte inapproprié, d'un comportement contraire à la déontologie ou d'un conflit d'intérêts.

Chez Fenwal, nous apprécions l'honnêteté & l'intégrité.

« Avoir de l'intégrité signifie que nos actes sont cohérents avec nos opinions. Cela veut dire que vous avez le courage de faire ce que vous savez être juste... Cela veut dire que vous être honnêtes dans tous les aspects de votre vie. »

Tamara Leatham Bailey

Qui est concerné ?

Les personnes ci-après doivent suivre et respecter le code de conduite de Fenwal, les politiques de la société et toutes les législations et réglementations en vigueur.

Propriétaires, dirigeants et employés

- Cela veut dire chacun à chaque site et à chaque niveau de Fenwal.

Fournisseurs et autres avec lesquels nous sommes en relations d'affaires

- Les fournisseurs et autres doivent adopter et suivre des politiques d'entreprise de conduite et de conformité cohérentes avec les nôtres.

Tiers représentant Fenwal

- Ceux-ci peuvent être des consultants, prestataires indépendants, représentants de commerce, agents, distributeurs et autres. Si vous avez responsabilité d'une de ces personnes, vous devez :
 - Les éduquer quant aux politiques de conformité de Fenwal en vigueur.
 - Leur demander de se conformer à ces politiques.
 - Agir immédiatement (en allant si nécessaire jusqu'à la résiliation) si vous apprenez que la personne ou l'organisation ne se conforme pas.
 - Signaler toute violation aux autorités de l'entreprise, réglementaires ou juridiques.

« L'intégrité
n'existe pas
à 90 %, pas
à 95 % ;
vous l'avez
ou ne l'avez
pas. »

Peter Scotese

Les responsabilités des employés

Pour aider Fenwal à maintenir son engagement à pratiquer l'honnêteté et l'intégrité, chaque employé doit comprendre les politiques, y adhérer, les faire respecter et éviter les violations.

Comprenez et respectez les politiques de Fenwal

- Gagnez une compréhension de base des politiques décrites dans ce guide.
- Apprenez les détails des politiques de Fenwal qui s'appliquent à votre position.
- Suivez strictement toutes les politiques, en permanence.
- Pour toute question, demandez conseil auprès de votre superviseur, du chef du contentieux, du directeur de la qualité ou d'autres ressources de Fenwal.

Signalez vos préoccupations

- Si vous observez ou soupçonnez une violation potentielle d'une loi ou d'une politique de Fenwal, exprimez votre préoccupation à votre superviseur ou en appelant le Service d'assistance sur la déontologie de Fenwal au **847-550-5139** ou au **numéro gratuit 888-224-1878** (aux États-Unis).
- Si vous pensez que votre préoccupation n'a pas reçu le traitement approprié, poursuivez votre action en utilisant une autre voie chez Fenwal.

Coopérez

- Si on vous le demande, participez et coopérez sans réserve à toute investigation d'une faute possible.

Utilisation des biens de la société

Les biens de Fenwal doivent être respectés, protégés et utilisés exclusivement pour les activités de la société. Ceci comprend, sans s'y limiter :

- *les bâtiments et le mobilier ;*
- *les ordinateurs et les logiciels ;*
- *les fournitures de bureau ;*
- *les stocks, notamment les composants ou les produits fabriqués ; et*
- *les informations propriétaires ou confidentielles telles que les secrets commerciaux, les droits d'auteur, les brevets et les marques de commerce.*

Les responsabilités des cadres

Il incombe aux cadres de Fenwal de créer et de maintenir une culture d'honnêteté et d'intégrité par l'éducation, la sensibilisation et la mise en vigueur. Ils doivent toujours avoir une conduite appropriée. Les cadres sont responsables des actes de leurs subordonnés directs.

Éduquez les employés

- Aidez les employés à comprendre les politiques de Fenwal et toutes les lois pertinentes ainsi que le fait qu'il est essentiel de s'y conformer.
- Enseignez aux employés que la réalisation de résultats professionnels ne doit *jamais* compromettre la déontologie et la conformité. Rien n'est plus important que l'honnêteté et l'intégrité.
- Veillez à ce que les employés comprennent qu'ils peuvent exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles.

Menez

- Comportez-vous toujours de manière appropriée, conforme à la déontologie, aux lois et aux politiques de Fenwal.

Soyez sensibilisé(e)

- Identifiez les risques potentiels de conformité et veillez aux violations possibles.
- Conduisez périodiquement des évaluations de conformité avec l'aide des dirigeants appropriés de Fenwal.

Mettez en vigueur

- Répondez immédiatement à toute préoccupation exprimée par un employé.
- Agissez rapidement pour corriger toute déficience d'une politique ou pratique de conformité.
- Imposez immédiatement une sanction disciplinaire si nécessaire.
- Consultez notre chef du contentieux pour effectuer les divulgations réglementaires et juridiques appropriées.

**Éduquez
Menez
Soyez
sensibilisé(e)
Mettez en
vigueur**

« Le lien qui maintient ensemble toutes les relations — y compris la relation entre le dirigeant et le dirigé — est la confiance, et la confiance repose sur l'intégrité. »

Brian Tracy

Comment signaler des préoccupations concernant l'intégrité

Si vous prenez conscience qu'une loi ou qu'une politique de la société a été violée ou pourrait l'avoir été, vous devez le signaler immédiatement. Il s'agit d'une responsabilité que nous partageons tous.

Agissez avec un sentiment d'urgence

Le fait d'agir immédiatement aidera à protéger vous-même, vos collègues et la société. Bien sûr, notre réputation d'honnêteté et d'intégrité est toujours en jeu. Une intervention précoce peut souvent empêcher que la situation empire.

Agissez avec confiance

Fenwal s'engage à répondre rapidement et à résoudre toute préoccupation d'ordre déontologique. Un processus a été développé pour les employés souhaitant signaler une violation potentielle des normes de pratiques commerciales. Ce processus vous encourage à consulter d'abord l'encadrement ou le service des ressources humaines local pour le traitement de votre demande. Vous pouvez également appeler le **Service d'assistance sur la déontologie** de Fenwal au **847-550-5139** ou au **numéro gratuit 888-224-1878** ou **envoyer un e-mail à Ethics.Hotline@fenwalinc.com**. Vous n'avez pas à vous identifier. Si vous choisissez de vous identifier, votre identité sera traitée en toute confidentialité et ne sera partagée que par un nombre limité de personnes ayant les connaissances et l'objectivité nécessaires pour traiter le sujet.

Agissez sans crainte de représailles

La politique de Fenwal interdit strictement les représailles contre quiconque qui identifie ou aide à résoudre une violation de conformité ou de la loi.

Ressources pour signaler

Pour signaler une préoccupation concernant la conformité :

- *Parlez-en à votre directeur, superviseur, responsable de la conformité ou aux ressources humaines.*
- *Aux É.-U., appelez le Service d'assistance sur la déontologie de Fenwal au 847-550-5139 ou au numéro gratuit 888-224-1878.*
- *Contactez le responsable approprié local de l'entreprise (c.-à-d. juridique, ressources humaines, finances).*
- *Contactez la direction de la société.*

Ce qui se passe quant on exprime une préoccupation

Fenwal examinera la question immédiatement, complètement et confidentiellement.

1. Fenwal attribuera à des personnes ayant les connaissances et l'objectivité nécessaires la tâche d'étudier votre préoccupation.
2. Ces personnes collecteront les faits pertinents lors d'entrevues ou d'études documentaires et feront des recommandations pour résoudre rapidement le problème.

Sanctions disciplinaires pour les violations

Avant toute chose, Fenwal veillera à ce que tous les constituants — employés, cadres, tiers, clients et autres partenaires commerciaux — se conduisent professionnellement conformément à nos normes d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées, sans exception. Quiconque ayant violé ces codes de conduite sera soumis à une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

« Sois fidèle à ton
travail [et] à ta
parole... »

Henry David Thoreau

honnêteté&intégrité

Les politiques de Fenwal

- Travailler avec les employés de Fenwal
- Travailler avec les clients et les fournisseurs
 - Les cadeaux et divertissement
 - Les relations avec les fournisseurs
 - Les contrôles du commerce international
 - Le respect de la vie privée
- Travailler avec les organismes publics
- La concurrence loyale
- La protection de la propriété intellectuelle de Fenwal
- Les emplois complémentaires
- L'activité personnelle en politique
- L'utilisation des médias électroniques
- La sécurité
- La qualité

Ce guide n'offre qu'une vue d'ensemble des politiques de Fenwal. Pour plus de détails, consultez les documents officiels.

Travailler avec les employés de Fenwal

Ce que vous devez connaître et faire

- Chez Fenwal, nous nous engageons fermement à créer un lieu de travail où tous les employés sont traités avec honnêteté, intégrité, équité, dignité et respect.
- Nous nous efforçons de maximiser la sécurité des employés et minimiser l'impact sur l'environnement.
- Nous fondons nos décisions d'embauche sur les qualifications professionnelles, l'expérience acquise, les aptitudes individuelles, les qualités de leader et autres facteurs liés au travail.
- Nous embauchons sans distinction de race, couleur, religion, origine nationale, sexe (y compris l'état de grossesse), orientation sexuelle, âge, handicap, statut d'ancien combattant et autres caractéristiques protégées par la loi.
- Nous nous conformons aux législations d'action positive pour augmenter les opportunités d'emploi des femmes, personnes de couleur, personnes handicapées, certains anciens combattants et autres.

Suite...

Nous obéissons à la loi

Fenwal et ses employés doivent toujours se conformer aux lois en vigueur concernant :

- *la diversité du lieu de travail ;*
- *l'équité en matière d'emploi ;*
- *le harcèlement professionnel ;*
- *la liberté d'association ;*
- *le respect de la vie privée ;*
- *l'immigration ;*
- *le temps de travail, les salaires, les heures ; et*
- *toute autre question liée au travail.*

Travailler avec les employés de Fenwal (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Les conditions ou pratiques de travail dangereuses ; les signaler immédiatement à votre superviseur.
- Tout acte ou mot qui crée un environnement hostile, tels que ceux qui pourraient offenser les membres d'une origine, religion, sexe, etc. particulier.
- Les avances sexuelles importunes envers quelqu'un avec qui on travaille (employé de Fenwal, client, distributeur, concessionnaire, etc.).
- Les représailles contre un employé qui a exprimé une préoccupation à la direction à propos de la violation d'une loi ou d'une politique de Fenwal.

**Chez Fenwal, nous
croyons qu'il faut
traiter
chacun
avec
dignité et
respect.**

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Cadeaux et divertissement

Ce que vous devez connaître et faire

- Le fait de donner ou de recevoir des cadeaux ou de se divertir ensemble peut faire partie de la conduite appropriée des affaires. Toutefois, vous devrez suivre les directives suivantes pour éviter tout acte illégal ou inapproprié ou toute apparence de faute.
- Avant de donner ou de recevoir un cadeau, y compris un divertissement (c.-à-d. un repas ou un spectacle sportif ou culturel), veillez à bien comprendre toutes les dispositions légales, notamment les régulations contre les pots-de-vin et similaires, les réglementations du client ou du fournisseur et les directives professionnelles de Fenwal.
- N'offrez jamais de faveurs professionnelles (cadeaux, divertissement, contributions) dans les situations risquant de créer l'impression d'un conflit d'intérêts ou d'une influence inappropriée.
- N'offrez jamais de faveurs ou de paiement pour accélérer une démarche administrative habituelle sans en référer d'abord avec le conseiller juridique de Fenwal. Dans certains pays, de tels actes peuvent violer les lois anticorruption.
- Toute personne représentant Fenwal (par ex. un consultant ou un représentant de commerce) doit respecter nos politiques d'entreprise et toutes les lois en vigueur.
- Signaler à votre superviseur et au service juridique de Fenwal toute offre inappropriée, illégale ou suspecte de la part des fournisseurs ou autres personnes avec qui vous travaillez.

Suite...

Questions à poser avant de donner ou de recevoir un cadeau ou un divertissement

- *Ai-je la certitude que l'offre est légale et éthique sur la base des politiques de Fenwal et du tiers ?*
- *Représente-t-elle ((ou semble-t-elle être) un conflit d'intérêts potentiel ?*
- *L'une des parties prenantes tente-t-elle d'influencer l'autre de manière excessive ?*
- *Est-ce approprié en fonction des circonstances et de ma relation avec le bénéficiaire ?*
- *Comment l'acceptation de ce cadeau apparaîtra à ses collègues ou aux miens ?*
- *Le cadeau peut-il être partagé avec les autres ?*
- *Avec quelle fréquence une partie prenante reçoit-elle un cadeau ou un divertissement de l'autre ?*

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Cadeaux et divertissement (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Les traitements préférentiels comme les prêts, ristournes, utilisation personnelle de matériel ou d'installations non disponibles aux autres.
- Allégations ou réputation de corruption ou autres pratiques inappropriées ou illégales concernant un partenaire commercial potentiel (client, prestataire, agent, etc.).
- Vos propres actions ou celles d'un client, fournisseur, fonctionnaire ou autre personne proche peuvent paraître influencer de manière inappropriée des décisions ou actions commerciales.
- Une demande de recevoir une compensation financière (telle qu'une commission) avant qu'une décision d'attribution soit annoncée, ou toute commission apparaissant dépasser les limites des pratiques commerciales normales acceptées.
- Toute demande d'effectuer un paiement dans un pays ou à un individu non directement lié à une transaction particulière (une situation potentielle de blanchiment d'argent).

Directives déontologiques de l'industrie

Fenwal s'efforce de se conformer à toutes les directives acceptées par l'industrie quant aux relations d'affaires des vendeurs avec nos clients et clients potentiels.

Celles-ci comprennent les codes déontologiques établis par :

- *la Fédération Internationale de l'Industrie du Médicament-FIIM (<http://IFPMA.org/pdf/IFPM-A-TheCode-FinalVersion-30May2006-FR.pdf>) ;*
- *la Pharmaceutical Research and Manufacturers of America (PhRMA) ; et*
- *d'autres groupes régionaux ou nationaux de l'industrie.*

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Relations avec les fournisseurs

Ce que vous devez connaître et faire

- Les fournisseurs sont toute personne ou société qui fournit des matériaux et services directs ou indirects ; sont compris, mais sans s'y limiter, les fabricants de composants, consultants, prestataires, distributeurs et autres.
- Vous devez suivre les contrôles préalables de Fenwal avant de choisir une personne ou une firme pour représenter la société.
- Nos relations avec les fournisseurs doivent reposer sur des pratiques légales, honnêtes et déontologiques.
- Les fournisseurs doivent adhérer aux politiques de déontologie et de conformité de Fenwal ainsi qu'aux lois régissant le travail des enfants, l'équité de l'emploi et l'hygiène et la sécurité de l'environnement.
- Les entreprises dont les propriétaires font partie d'un groupe désavantagé, minoritaire, ou sont des femmes ou des anciens combattants handicapés doivent pouvoir gagner une partie du commerce de Fenwal.
- Les fournisseurs ayant accès aux informations confidentielles de Fenwal doivent signer un contrat de confidentialité (disponible auprès du service juridique de Fenwal).

Suite...

Les actes parlent plus fort que les mots. Évitez même l'apparence d'une activité inappropriée.

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Relations avec les fournisseurs (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- L'attribution de contrats sans suivre un processus ouvert d'appel à la concurrence.
- Les conflits d'intérêts potentiels, par ex. l'acceptation de cadeaux ou l'attribution de contrats à un fournisseur qui fait partie de votre famille ou à un ami.
- La fourniture de données nominatives ou confidentielles aux fournisseurs sans vous assurer qu'ils sont capables d'en empêcher une utilisation non autorisée ou inappropriée.
- Les violations de la part du fournisseur des réglementations sur l'environnement, sur la protection des mineurs, sur la sécurité ou autres.

Questions à poser lors des interactions avec les fournisseurs

- *Est-ce que le fournisseur comprend et accepte de respecter les politiques de Fenwal (déontologie, conformité, emploi, environnement, etc.) ?*
- *Y a-t-il un conflit d'intérêts réel ou perçu — dans lequel des avantages personnels influencent ma capacité à mettre en premier le meilleur intérêt de Fenwal ? Ceci comprend la conduite d'affaires avec :*
 - *des membres de ma famille ;*
 - *toute société dans laquelle vous avez un intérêt financier ; ou*
 - *un fournisseur qui procure des matériaux ou services similaires à un concurrent de Fenwal et qui a accès à nos informations propriétaires, concurrentielles ou confidentielles.*

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Contrôles du commerce international

Ce que vous devez connaître et faire

- La législation de contrôle du commerce international (ITC) s'applique à un certain nombre d'activités de Fenwal, notamment l'expédition des produits, l'échange d'informations au-delà des frontières nationales (y compris par courrier électronique et Internet), la conduite de transactions financières, la divulgation d'informations techniques à des ressortissants étrangers résidant aux États-Unis, etc.
- Respectez les lois ITC des États-Unis et de tout pays dans lequel vous conduisez des affaires. Trouvez si vous avez besoin d'une autorisation spéciale pour l'exportation de produits, de logiciels ou de technologie.
- En cas de conflit entre une loi des États-Unis et une loi locale (par exemple, le Mexique, le Canada et l'Union Européenne ont adopté des lois bloquant certaines restrictions américaines), consultez votre superviseur ou le service juridique de Fenwal.
- Fournissez une documentation exacte et complète sur toutes les déclarations d'importation et d'exportation.

Suite...

Les questions de commerce international

- *Est-ce que je comprends complètement les lois de l'ITC, fédérales, locales ou autres s'appliquant aux pays où je fais du commerce ?*
- *Ai-je vérifié que les partenaires commerciaux ou fournisseurs potentiels ne figurent pas sur les listes sous contrôle officiel ou d'embargos et de sanctions ?*
- *Ai-je respecté complètement et précisément toutes les exigences de notification ?*
- *Ai-je signalé toute circonstance inhabituelle ou suspecte à mon superviseur ou aux ressources juridiques, de conformité ou de régulation appropriées chez Fenwal ?*

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Contrôles du commerce international (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Les transactions impliquant des pays ou personnes soumis à des embargos ou des utilisations finales interdites.
- Les partenaires commerciaux, fournisseurs et autres qui apparaissent sur les listes sous contrôle officiel ou qui ont la réputation d'employer des pratiques commerciales douteuses.
- Les pratiques commerciales restrictives ou boycottages interdits par les lois des États-Unis ou locales.
- Les factures d'importation qui ne décrivent pas précisément le contenu ou la valeur totale d'un chargement.
- Le paiement à un exportateur qui n'est pas signalé ou inclus sur la facture.
- Les classifications tarifaires d'importation incorrectes.
- Les exigences de conformité pour les programmes de droits de douane préférentiels tels que NAFTA.

« Un seul mensonge
détruit toute une
réputation
d'intégrité. »

Baltasar Gracian

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Respect de la vie privée

Ce que vous devez connaître et faire

- De nombreux pays ont des réglementations concernant la collection et l'utilisation des données nominatives des clients (noms, adresses de domicile et professionnelle, date de naissance, etc.) ainsi que des données des représentants de la société dans les transactions entre entreprises.
- Étudiez et respectez les réglementations de protection de la vie privée en vigueur dans les pays dans lesquels vous travaillez. Utilisez les données nominatives uniquement pour des motifs professionnels légitimes. Dans de nombreux cas, des données anonymes ou agrégées (plutôt que des informations nominatives individuelles) peuvent être utilisées de manière pertinente.
- Protégez strictement les données nominatives et en éviter leur accès non autorisé, leur perte ou leur détérioration.
- Si vous apprenez que des données nominatives ont été compromises d'une manière quelconque, avertissez immédiatement votre superviseur et le service juridique de Fenwal.

Suite...

Questions concernant le respect de la vie privée

- *Quelles législations concernant la protection de la vie privée sont en vigueur à l'endroit où je commerce ?*
- *Quelles protections sont en place pour éviter un accès inapproprié aux données nominatives ?*
- *Avant d'échanger des données nominatives avec des tiers, ai-je vérifié qu'ils ont les protocoles de sécurité adéquats ?*

Travailler avec les clients et les fournisseurs — Respect de la vie privée

(suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Les courriels ou la distribution étendue des données nominatives à des personnes n'ayant pas de besoin légitime de les avoir.
- Laisser des sorties d'imprimante des données nominatives à des endroits où d'autres pourraient les voir (imprimante, photocopieur, télécopieur, etc.).
- Le transfert de données nominatives au-delà des frontières nationales sans vérifier les exigences réglementaires de chaque pays ni s'y conformer.
- Toute transaction électrique douteuse qui indique que des données nominatives peuvent avoir été accédées par une personne non autorisée ou extérieure.

**Assistance sur la
déontologie de Fenwal :**

847-550-5139

ou au numéro gratuit

888-224-1878

**(Ce numéro de téléphone des
États-Unis convient globalement
à tous les employés)**

Travailler avec les organismes publics

Ce que vous devez connaître et faire

- Les gouvernements et les organismes publics ont souvent des règles, législations et régulations spéciales concernant les contrats et les transactions professionnelles. Recherchez, apprenez et respectez toujours ces exigences.
- Assurez-vous que tout tiers fournissant des composants ou des services pour Fenwal sur des projets du secteur public accepte de respecter nos politiques et les exigences de l'organisme public.
- Assurez-vous que les rapports, certifications, déclarations, propositions et autres documents sont toujours à jour, exacts et complets.
- Remplissez les commandes avec exactement les biens et services spécifiés dans le contrat, sauf autorisation écrite d'effectuer une substitution.
- Ne sollicitez ou n'acquerez jamais des informations propriétaires avant de recevoir officiellement un contrat ou l'attribution d'une soumission.
- Ne signez jamais des documents d'un organisme public sans l'accord de Fenwal.

Suite...

Organismes publics

Ce sont, par exemple :

- *les gouvernements fédéraux, d'état, provinciaux ou locaux ;*
- *les sociétés ou organisations financées par l'État (par exemple l'Agence des États-Unis pour le développement international) ;*
- *les personnes employées par un État ou une société ou organisation financée par l'État.*

Travailler avec les organismes publics (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Des frais incorrects ou non autorisés sur les contrats publics.
- Des coûts ou des données tarifaires erronés ou incomplets.
- La violation de réglementations en vigueur concernant les cadeaux, divertissements, faveurs, recrutement ou certification.
- Des discussions ou négociations en vue d'un emploi (ou autre avantage personnel) avec un fonctionnaire d'État ou un membre de sa famille alors que ce fonctionnaire peut influencer l'attribution de contrats.

Questions ?

Pour toute question ou préoccupation concernant la conduite des affaires avec les organismes publics, entrez en contact avec le service juridique de Fenwal.

La concurrence loyale

Ce que vous devez connaître et faire

- Fenwal soutient les concepts de libre échange et de concurrence partout dans le monde. Les acheteurs devraient pouvoir choisir parmi de multiples produits et fournisseurs à des prix concurrentiels. Nous nous opposons aux ententes sur les prix, monopoles illégaux et autres pratiques qui empêchent le commerce équitable.
- Les lois antitrust interdisent les accords et ententes entre concurrents qui sapent la concurrence.
- Les fusions et acquisitions sont également régies par des réglementations.
- Chaque pays a ses propres législations antitrust et pour la concurrence loyale. Consultez le service judiciaire de Fenwal pour vérifier que vous comprenez les réglementations qui vous concernent et les juridictions dans lesquelles vous travaillez.
- Évitez strictement toute situation qui viole (ou semble transgresser) les pratiques de commerce équitable ou les réglementations en vigueur.
- Bien que Fenwal puisse choisir avec qui avoir une relation d'affaires, les annulations ou refus de vendre peuvent relever des réglementations antitrust ou de concurrence loyale. Avant de commencer ou de terminer une relation avec les concessionnaires, distributeurs, clients potentiels ou clients, consulter le conseiller juridique.

Suite...

Sujets confidentiels

Si vous parlez avec un concurrent de Fenwal ou ses représentants, vous ne devez jamais discuter des sujets suivants concernant nos produits ou ceux du concurrent :

- *Les pratiques de tarification actuelle ou antérieure ;*
- *les soumissions ou rabais ;*
- *les promotions et plans marketing ;*
- *les coûts, profits ou marges bénéficiaires ;*
- *le volume, les chiffres des ventes, la part de marché ;*
- *les redevances, garanties et termes ou conditions de vente ;*
- *les stocks et les capacités de production — existantes ou prévues ;*
ou
- *la distribution et les tactiques de ventes.*

La concurrence loyale (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Conduire des affaires dans un pays sans en comprendre toutes les réglementations de libre échange et antitrust en vigueur.
- Restreindre les droits des concessionnaires ou distributeurs à établir les prix de revente.
- Les licences technologiques qui limitent la liberté du preneur ou du concédant de licence.
- Limiter le territoire ou les clients d'un distributeur sans consulter d'abord le conseiller juridique.
- Exiger que les fournisseurs achètent auprès de Fenwal en échange pour que nous achetions auprès d'eux.
- Les arrangements exclusifs concernant l'achat ou la vente de produits ou services.
- Octroyer des rabais spéciaux seulement à un client particulier.
- Les accords de distribution avec des concurrents.

Interaction avec les concurrents

Évitez tout contact avec les concurrents qui puissent suggérer des accords ou ententes inappropriés — explicites ou implicites.

La protection de la propriété intellectuelle de Fenwal

Ce que vous devez connaître et faire

- La propriété intellectuelle comprend les brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres informations propriétaires. Ils font partie de nos actifs les plus précieux. Chaque employé de Fenwal doit protéger la propriété intellectuelle de la société.
- Nous devons aussi respecter les droits de propriété intellectuelle des autres et ne jamais les utiliser sans l'autorisation appropriée. Une utilisation non autorisée peut exposer Fenwal et ses employés à des poursuites judiciaires civiles ou pénales ainsi qu'à des amendes.
- Le service juridique de Fenwal peut vous conseiller à propos des licences ou des autorisations requises pour pouvoir utiliser la propriété intellectuelle des autres (brevets, marques de commerce ou informations confidentielles qui ne sont pas généralement disponibles). Avant de signer un contrat de confidentialité avec un tiers, consulter le conseiller juridique de Fenwal.
- Lors du traitement d'idées non sollicitées provenant de tiers et d'idées d'employés non couvertes par le contrat de confidentialité des informations et innovations des employés, demander conseil au conseiller juridique en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle.
- Les informations confidentielles dont vous avez besoin pour travailler doivent être utilisées exclusivement dans ce contexte et ne doivent jamais être échangées en dehors de l'entreprise, même après avoir quitté Fenwal.

Suite...

Les biens que nous devons protéger

La propriété intellectuelle, les informations confidentielles et les secrets commerciaux comprennent, sans s'y limiter :

- *les compilations et la recherche de données ;*
- *les spécifications des études techniques, les programmes informatiques, les bleus, les prototypes ;*
- *les méthodes de fabrication ;*
- *la tarification, les prévisions budgétaires, les marges bénéficiaires, les coûts ;*
- *les informations concernant le personnel telles que les salaires, les dossiers médicaux et d'invalidité, les numéros d'identification et autres données nominatives ;*
- *les listes de clients, les stratégies marketing, les identités des fournisseurs, les barèmes client ; ou*
- *les acquisitions et cessions d'actifs prévues.*

La protection de la propriété intellectuelle de Fenwal (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Les présentations d'informations sensibles à des réunions fréquentées par des personnes ne représentant pas Fenwal.
- Les discussions d'informations confidentielles dans les endroits publics (notamment en avion, dans les aéroports ou au restaurant) où on peut être entendu ; faire attention avec les téléphones cellulaires puisqu'on peut alors être intercepté ou écouté.
- L'envoi d'informations sensibles via Internet sans les protections appropriées.
- Laisser des documents confidentiels dans les salles de réunion, sur les photocopieurs ou télécopieurs ou sur votre bureau.
- L'embauche d'une personne ayant travaillé auparavant chez un concurrent sans établir de protections afin d'empêcher l'échange ou l'utilisation intempestif de la propriété intellectuelle des autres.
- L'introduction d'un nouveau produit ou service sans vérifier auparavant que les marques commerciales et autres protections légales sont en place et qu'aucun brevet d'un tiers n'est transgressé.

Si vous observez ou soupçonnez une violation de notre politique de protection de la propriété intellectuelle de Fenwal, appelez le Service d'assistance sur la déontologie de Fenwal :

847-550-5139

ou au numéro gratuit

888-224-1878

(Ce numéro de téléphone des États-Unis convient globalement à tous les employés).

Les emplois complémentaires

Ce que vous devez connaître et faire

- Certains emplois complémentaires peuvent créer un conflit d'intérêts et des problèmes de confidentialité et doivent donc être évités.
- Tout emploi complémentaire tel qu'un emploi secondaire ou indépendant doit être traité comme étant entièrement séparé de votre travail chez Fenwal et ne doit pas s'interposer avec vos responsabilités dans l'entreprise.

Ce à quoi vous devez porter attention

- L'utilisation du temps ou des ressources de travail, notamment le temps des collègues, pour des objectifs qui ne sont pas ceux de Fenwal. Un superviseur peut autoriser une exception (pour effectuer du volontariat, par exemple).

Participation à des conseils d'administration

Avant d'accepter une nomination à un conseil d'administration pour une société privée ou un organisme public, demandez d'abord l'approbation de votre superviseur et du chef du contentieux de Fenwal pour vous assurer qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts potentiel.

L'activité personnelle en politique

Ce que vous devez connaître et faire

- Fenwal soutient le droit des employés à participer à la vie politique durant leur temps personnel, en dehors du temps de travail. Ces activités peuvent comprendre le soutien de candidats par des contributions de temps ou d'argent, la candidature à une fonction publique, les contacts avec les élus pour des questions particulières, etc.
- Toutefois, les employés doivent toujours faire savoir clairement qu'ils expriment leurs opinions politiques personnelles et non pas celles de Fenwal.
- Les employés qui ont l'intention de se présenter ou de travailler à un poste électif ou nommé doivent en parler avec leurs supérieurs hiérarchiques et évaluer dans quelle mesure ces responsabilités risquent d'avoir un impact sur leur capacité à satisfaire les exigences de leur fonction chez Fenwal.
- N'utilisez jamais les listes de diffusion ou les biens de Fenwal pour vos activités politiques personnelles.

Ce à quoi vous devez porter attention

- Tout don de fonds ou actifs de Fenwal pouvant être considéré comme une contribution politique. Il doit être d'abord examiné et approuvé par le directeur des ressources humaines et le chef du contentieux.

**Les employés
doivent toujours
faire savoir
clairement qu'ils
expriment leurs
opinions
politiques
personnelles et
non pas celles de
Fenwal.**

L'utilisation des médias électroniques

Ce que vous devez connaître et faire

- Cette politique est conçue pour protéger Fenwal et nos employés contre les risques associés avec l'utilisation des médias électroniques. Elle s'applique à tous les employés dans le monde entier ainsi qu'aux tiers (c.-à-d. les prestataires, distributeurs, fournisseurs, etc.) qui ont accès à nos médias.
- Fenwal peut et se réserve le droit de surveiller légalement l'utilisation des médias électroniques avec ou sans préavis. Ceci comprend l'ouverture ou la suppression de messages ou fichiers électroniques selon le besoin pour assurer la sécurité et la conformité aux réglementations en vigueur et aux politiques de Fenwal.
- Les employés ayant un besoin professionnel légitime recevront un accès sûr aux médias électronique de Fenwal. Fenwal interdit strictement l'utilisation de ces médias par tout utilisateur non autorisé.
- Quiconque utilise les médias électroniques en violation de la politique de la société peut être sanctionné, ce qui peut aller jusqu'au licenciement et entraîner des poursuites judiciaires pénales ou civiles.
- Les ordinateurs de Fenwal sont équipés d'un logiciel antivirus pour aider à empêcher le fonctionnement de programmes pouvant perturber ou détruire les fichiers et le matériel de l'ordinateur. Ne retirez et ne désactivez jamais ce logiciel.
- Contactez le service d'assistance si vous soupçonnez que votre ordinateur est infecté.
- Tous les utilisateurs d'ordinateur doivent créer des mots de passe sûrs et les maintenir confidentiels.

Suite...

Que sont les médias électroniques ?

Les médias électroniques comprennent, sans s'y limiter :

- *les ordinateurs, logiciels, outils de collaboration, fichiers électroniques créés par logiciel et télécopieurs ;*
- *les assistants personnels (PDA), ordinateurs de poche et appareils similaires ;*
- *l'intranet, Internet, le courrier électronique, les messageries instantanées ;*
- *le courrier vocal, les téléphones, les téléphones cellulaires, les bips ; et*
- *le matériel de vidéoconférence et autres équipements audiovisuels.*

L'utilisation des médias électroniques (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Le stockage de données confidentielles de Fenwal sur un site en ligne, un assistant personnel (PDA) ou un ordinateur domestique.
- L'utilisation inappropriée d'un média électronique. Les employés de Fenwal et les tiers associés ne doivent jamais intentionnellement :
 - Faire suivre des informations privées, protégées ou confidentielles (c.-à-d. des secrets commerciaux, technologies non brevetées, bilans financiers, etc.) pour une utilisation non professionnelle ou sans l'autorisation et la protection appropriées ; les données pourraient être interceptées et utilisées par des individus non autorisés.
 - Afficher, télécharger ou faire suivre des informations contraires aux bonnes mœurs (sexuelles, pornographiques, racistes, sexistes, diffamatoires, discriminatoires, malveillantes, menaçantes, etc.).
 - L'utilisation de la messagerie électronique de la société pour distribuer des pourriels, faire suivre des logiciels ou diffuser des messages en grand nombre de manière inappropriée.
- Laisser les ordinateurs et autres appareils sans surveillance.
- Supprimer ou désactiver le logiciel antivirus.
- L'utilisation d'Internet à des fins personnelles d'une manière qui a un impact négatif sur votre productivité ou votre capacité à satisfaire les responsabilités de votre poste.

**À cause de l'évolution
continue de la
technologie, nos
politiques concernant
les médias
électroniques seront
mises à jour en
conséquence.**

La sécurité

Ce que vous devez connaître et faire

- Fenwal s'efforce de créer et de maintenir un lieu de travail sûr et sain pour tous ses employés. L'hygiène et la sécurité, notamment la prévention des maladies et des blessures, sont des éléments essentiels de toutes les activités professionnelles.
- Fenwal se conformera à toutes les réglementations et lois locales, nationales et internationales concernant la sécurité. Individuellement, chaque employé doit aussi être en totale conformité avec les lois, réglementations et politiques de Fenwal en matière d'hygiène.
- La société a établi des procédures spécifiques liées à nos procédés de fabrication qui, si elles sont respectées, contribueront à la protection des employés.
- Fenwal offrira une formation continue sur la sécurité pour les cadres et les employés.
- Chacun doit être vigilant et signaler immédiatement toute condition dangereuse.
- Les employés doivent signaler immédiatement tout incident ou accident lié à la sécurité — quelle qu'en soit l'importance.

Suite...

**Fenwal s'engage à
fournir un lieu de
travail sûr à tous
ses employés
partout dans le
monde.**

Sécurité (suite)

Ce à quoi vous devez porter attention

- Toute condition de travail dangereuse telle que câbles exposés ou mal protégés, escaliers mal éclairés, planchers glissants, portes ou portails non verrouillés, sorties ou matériel de secours obstrués, etc. ; signalez-les immédiatement.
- La négligence des procédures et politiques de sécurité établies.
- Le port de vêtements amples ou de bijoux à proximité des machines.
- Le fait de ne pas porter les équipements de protection personnelle appropriés (protège-tympan, lunettes étanches, chaussures, résilles, gants, etc.).

**Nous devons tous
contribuer à faire
de la
sécurité
au travail un
objectif prioritaire.**

La qualité

Ce que vous devez connaître et faire

- Nos systèmes qualité permettent à Fenwal de répondre efficacement aux besoins des clients ainsi qu'aux exigences réglementaires, afin de livrer des produits sûrs et efficaces à nos clients et à nos patients.
- Chez Fenwal, la qualité et l'amélioration permanente relèvent de la responsabilité de chacun.
- En tant qu'employé de Fenwal, vous devez reconnaître que vous avez lu et compris la Politique de qualité en signant le formulaire d'énoncé d'engagement au moment de l'embauche. Cette politique est également affichée sur le site intranet de Fenwal.

La politique de qualité de Fenwal

- Nous nous engageons à être un leader mondial dans l'offre de technologies pour le sang de grande qualité, sécuritaires et efficaces.
- Nous mettons en œuvre cet engagement :
 - En comprenant et répondant constamment aux exigences des clients.
 - En maintenant un système de qualité efficace et conforme.
 - En procédant à des améliorations continues.
- Les employés de Fenwal se doivent d'intégrer les principes de cette politique dans leurs tâches quotidiennes.

« Une [personne] démontrant une grande force de caractère est systématiquement courageuse, étant dotée d'une intégrité fondamentale et de principes fermement établis. »

Martha Boaz

Pour finir...

Voici cinq questions rapides à vous poser lorsque vous considérez la pertinence d'une action :

1. Me permettra-t-elle de garder mon honnêteté et mon intégrité ?
2. Est-ce légal, déontologique et en accord avec les politiques de Fenwal ?
3. Quel effet aura-t-elle sur Fenwal, les autres employés, nos clients et nos partenaires ?
4. Est-ce que mon superviseur l'approuverait ? Et ma famille ?
5. Si c'était rapporté dans les médias, serais-je fier de ma décision ?

Étudiez ce guide. Recherchez toutes les polices et réglementations en vigueur. Intégrez la conformité totale à la conduite de vos affaires. Grâce à notre effort collectif de pratique de l'honnêteté et de l'intégrité, Fenwal établira une tradition durable de confiance et de respect.

Cette brochure offre seulement un sommaire et une vue d'ensemble des politiques de Fenwal. La société se réserve le droit de modifier, amender ou terminer les plans à tout moment. Les politiques résumées dans ce document peuvent changer avec le temps. Il incombe aux employés de Fenwal de comprendre les politiques, procédures, lois, régulations et normes actuelles qui s'appliquent à notre travail et de s'y conformer. Les informations les plus courantes peuvent toujours être obtenues sur l'intranet de Fenwal.

**Assistance sur la
déontologie de Fenwal :
847-550-5139**

**ou au numéro gratuit
888-224-1878**

**(Ce numéro de téléphone des
États-Unis convient globalement
à tous les employés).**